

POWERNEXT SA

Société Anonyme au capital de 11470660 euros

Siège social : Palais de la Bourse, place de la Bourse 75002 Paris.

Siège Administratif : 25 rue Louis Le Grand, 75 002 Paris

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 JUILLET 2007**

L'an deux mil sept, le 26 juillet à 15 heures, les Administrateurs de la Société Powernext SA se sont réunis en Conseil, à l'annexe du siège administratif de la société, sise 23 rue Louis le Grand à Paris 2^{ème}.

Sont présents et ont élargé la feuille de présence :

- Monsieur Pierre BORNARD, Président,
- BNP PARIBAS, administrateur, représentée par Monsieur Christophe LHERMITTE,
- ELECTRABEL SA, administrateur, représentée par Madame Sofie SCHELL,
- ENDESA EUROPA, administrateur, représentée par Monsieur Antonio HAYA,
- ENEL TRADE SpA, administrateur, représenté par Monsieur Ingmar WILHELM,
- EURONEXT PARIS SA, administrateur, représentée par Monsieur Amaury DAUGE,
- HGRT SAS, administrateur, représentée par Monsieur Frank VANDENBERGHE,
- SOCIETE GENERALE ENERGIE, administrateur, représentée par Monsieur Christophe LHERMITTE,
- TOTAL GAZ ELECTRICITE HOLDINGS FRANCE, administrateur, représentée par Monsieur Philippe CHAUVAIN,
- Monsieur Roland BELLEGARDE,
- Monsieur Vincent REMAY, administrateur,
- Monsieur Olivier LAVOINE, censeur permanent.

Les membres du Conseil d'administration suivant, excusés, avaient donné pouvoir :

- ATEL, administrateur, représentée par Monsieur Ingmar WILHELM,
- EDEV SA, administrateur, représentée par Monsieur Antonio HAYA,
- Monsieur Gerard MAAS, administrateur, représenté par Monsieur Pierre BORNARD,
- Madame Marie-Claire PLAUD, administrateur, représentée par Monsieur Vincent REMAY,
- Madame Edith ROSSI, administrateur, représentée par Monsieur Roland BELLEGARDE.

En présence de Messieurs Jean-François CONIL-LACOSTE, Directeur Général, Thierry MORELLO, secrétaire du Conseil et Philippe REDAELLI, Directeur Juridique et Financier.

Quorum

Le Président constate que le quorum est atteint. Il fait énoncer les pouvoirs par le secrétaire qui les vérifie.

Ordre du jour

Le Conseil a été convoqué sur l'ordre du jour suivant.

1. Approbation du procès verbal du précédent Conseil ;
2. Projet Beethoven : contrat de coopération et contrats relatifs aux différentes sociétés à établir ;
3. Actualisation du plan d'affaires de la société.

Le Conseil sera informé sur les points suivants :

4. Etude en vue d'un marché du gaz en France
5. Rapport du Comité d'audit sur divers sujets
 - 5.1. reporting financier au 30/06/07
 - 5.2. point d'avancement du chantier commission bancaire
 - 5.3. reporting des risques au 30/06/07
6. Point sur le démarrage de l'intraday
7. Questions diverses.

Le Président et le Conseil souhaitent la bienvenue à Madame Sofie Schell, nouvelle représentante permanente de l'administrateur Electrabel SA. Il rappelle le rôle éminent joué par Bart Pycke dans les orientations passées de la Société, et souligne sa contribution au développement de Powernext.

1- Approbation du procès verbal des Conseils du 29 mai 2007

Un administrateur demande une modification de forme dans la transcription de la résolution 5, qui est donc rédigée comme suit : « Il demande donc au Directeur général de gérer au mieux la sortie du projet Norned qui sera repris dans le cadre d'une solution de couplage étendue, postérieurement aux travaux sur CWE. ».

Résolution n°1			
Le Conseil approuve les procès verbaux de la séance du 29 mai 2007 sous réserve des modifications ci-dessus.			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée

2- Etude en vue d'un marché du gaz en France

Le Président propose de modifier l'ordre du jour pour commencer la séance par l'examen de l'étude en vue d'un marché du gaz en France.

Le Directeur adjoint dérivés énergie et gaz présente au Conseil les résultats de l'étude sur la mise en place d'un marché du gaz en France. Il en ressort que la mise en place d'un marché day-ahead sur les différentes zones de livraison de gaz en France assorti de futures sur la zone nord est possible.

L'attention du Conseil est néanmoins attirée sur les points suivants :

- le marché serait compensé par ECC ;
- le marché de gros du gaz en France est en cours de mise en place ;
- il émerge dans un environnement où d'autres marchés organisés européens sont établis depuis plusieurs années ou tentent eux-mêmes d'émerger ;
- la concurrence des courtiers sur le marché du gaz est forte ;
- la participation active de Gaz de France, par exemple en tant que teneur de marché, est une condition de succès ; à cet égard, Gaz de France a informé Powernext de sa décision, encore confidentielle, de participer au marché ;
- les perspectives de volumes sont modérées dans un premier temps ; les intervenants sur le gaz sont habitués à des niveaux de commissions peu élevés ;
- les perspectives financières pour l'entreprises sont positives mais limitées et non exemptes de risques.

Par ailleurs, Gaz de France a fait part au Directeur général de son souhait express de participer à la gouvernance du marché en entrant au capital de Powernext SA.

Dans ce contexte, le management propose de donner suite à l'étude en prenant des contacts plus poussés avec ECC et en organisant des groupes de travail avec les membres potentiels dès septembre.

Les administrateurs se montrent positifs vis-à-vis du projet en s'accordant sur le fait que le développement de ce marché sera lent, qu'il y a des habitudes prises sur l'OTC et que le succès de la bourse réside dans ses prix (market makers) et dans le déversement de l'activité d'équilibrage des GRT. Ils valident le principe de continuer les travaux en montant des groupes de travail avec GRTgaz (a priori sur la gouvernance, le modèle de marché et la communication), en poursuivant des contacts prudents avec ECC et en approfondissant les études en vue de la participation de Gaz de France et/ou GRTgaz au capital de Powernext SA ou d'une éventuelle filiale Gasnext dans un second temps à condition que ce ne soit pas la seule filiale opérationnelle de Powernext SA.

Le Président souligne que ce dossier, aussi bien pour des raisons d'entrée en relation avec ECC que de modification du tour de table de Powernext, a une relation étroite avec le dossier suivant.

3- Projet Beethoven : contrat de coopération et contrats relatifs aux différentes sociétés à établir

Le Directeur général présente le projet Beethoven au Conseil d'administration. Ce projet consiste à fusionner les marchés spot de Powernext et EEX au sein d'une filiale commune sous forme de société européenne basée à et opérée depuis Paris et détenue à 50/50 par Powernext et EEX. CEO et COO seraient choisis par Powernext, Chairman et CFO par EEX. La compensation du marché spot de Powernext serait apportée à ECC (European Commodity Clearing). Le service VPP ne ferait pas partie de l'accord et resterait exploité par Powernext SA. Les marchés spot s'entendent des marchés day-ahead et intraday sur l'ensemble des zones de livraison de Powernext et EEX (France, Allemagne, Autriche, Suisse). L'objectif est de créer, dès l'origine, un marché qui soit perçu comme commun par les membres.

Il est prévu d'accueillir d'autres partenaires, au premier rang desquels il serait souhaitable de voir figurer APX et Belpex. Une lettre d'intention pourrait être conclue dans ce sens. Le projet Beethoven s'inscrit donc pleinement dans l'initiative d'intégration régionale des marchés de l'électricité sur la zone centre-ouest Europe (CWE).

Par ailleurs :

- La compensation des futures électriques serait rapidement apportée à ECC et le développement de ce marché se ferait de façon conjointe avec EEX ;
- En contrepartie, Powernext recevrait des options lui permettant d'entrer au capital d'ECC ; si Powernext développait un marché du gaz, il serait compensé par ECC pour des raisons industrielles exposées dans le dossier gaz ;
- En revanche, les produits environnementaux, dont le CO2, pour lesquels un projet avec NYSE Euronext est à l'étude, ne feraient pas partie de l'accord ;
- Les autres activités de Powernext SA, hors spot électrique, resteraient localisées dans l'entreprise.

Le Président du Conseil indique que le projet Beethoven a été examiné avec beaucoup d'intérêt par le Comité de la stratégie. Le Comité de la stratégie a examiné plus particulièrement les modalités de contrôle de la société européenne, la concomitance des engagements, les modalités d'ouverture aux autres bourses et le calendrier des opérations.

Il souligne l'aspect positif d'un rapprochement des bourses électriques allemande et française qui accompagne l'intégration du marché européen. Les alternatives stratégiques sont peu nombreuses. Un rapprochement avec le marché espagnol ou italien est plus qu'hypothétique à ce stade. Le rapprochement avec les allemands apporte le plus de valeur au marché et, à l'inverse, si Powernext reste isolé, un rapprochement entre EEX et Nord Pool représenterait une forte menace.

Les administrateurs se sont ensuite exprimés.

En ce qui concerne le projet proprement dit, certains administrateurs ont posé la question du traitement des futures. L'engagement souscrit dans le cadre du projet est de rapprocher les futures de Powernext de ceux d'EEX selon des modalités qui restent à négocier.

Le débat a également porté sur les questions de gouvernance que suscite le projet.

9 3

NYSE Euronext souligne que le projet constituerait une dilution de fait qui rendrait l'intérêt industriel de participer au capital de Powernext SA peu évident. Une évolution de la structure de gouvernance permettant à NYSE Euronext d'être plus présent sur les segments d'intérêts communs avec Powernext SA est souhaitée. Plus particulièrement, NYSE Euronext souhaite détenir la majorité d'une structure qui serait spécialisée dans l'environnement. A cet égard, la question de la pertinence de la mutualisation des services rendus par Powernext SA peut également être soulevée.

Endesa Europa est favorable au projet mais observe que les industriels électriques ne participeraient plus au pilotage du marché day-ahead. Il serait souhaitable, si la négociation le permet, qu'une place leur soit réservée.

HGRT exprime le souhait des partenaires du market coupling de participer à ce projet à part entière. Le succès de l'initiative dans le cadre de CWE implique la présence des quatre bourses concernées. La signature d'une lettre d'intention en ce sens est souhaitable. Par ailleurs, les gestionnaires de réseau ne sont pas directement associés au pilotage de la société européenne. Il convient donc qu'ils puissent exercer un certain contrôle en tant qu'actionnaires, par exemple par la création d'une filiale de Powernext SA qui détiendrait les titres de la société européenne. HGRT serait alors prêt à céder une partie de ses actions à NYSE-Euronext dans le cadre d'une réorganisation du capital.

Enel Trade indique que ce projet marque une étape importante dans la vie de Powernext SA. En termes de gouvernance, la participation au capital de Powernext relèverait désormais d'une vision plus financière qu'industrielle.

Par ailleurs, le Conseil prend acte du fait que le conseil d'administration d'EEX ne s'est pas encore prononcé sur l'opération. Le Président synthétise les positions exprimées en indiquant que le Conseil ne peut délibérer à ce stade :

- Les acteurs de marché sont favorables au projet moyennant quelques points de vigilance autour de leur représentation aux décisions d'évolution de l'outil de marché,
- Les GRT souhaitent détenir une minorité de blocage dans la SE, c'est-à-dire une majorité dans l'actionnaire français de cette SE, Powernext SA ; en contrepartie, ils sont prêts à céder leur part sur le reste de l'activité ;
- Nyse-Euronext fait montre de moins d'intérêt sur le spot électrique et souhaite renforcer sa position de contrôle sur les activités carbone.

Le Président propose de renvoyer la décision à un prochain Conseil et demande au management :

- Quelques corrections aux projets de contrats actuels,
- De travailler à une lettre d'intention intégrant Belpex et APX,
- De produire un plan d'affaires réaliste pour l'ensemble de la société qui inclut plusieurs scénarios et des propositions pour la valorisation de tout ou partie de la société.

Le Conseil se réunira sur ces bases, à nouveau, d'ici fin août ou début septembre.

4- Actualisation du plan d'affaires de la société.

Ce point n'a pas été abordé.

5- Rapport du Comité d'audit sur divers sujets

5.1. Reporting financier au 30/06/07

Le Directeur juridique et financier présente les résultats semestriels. Le résultat net s'élève à 1 285 M€ et l'EBE à 2 132 M€ soit la moitié de l'objectif annuel.

5.2. Point d'avancement du chantier commission bancaire

Le Secrétaire du conseil indique que les actions réalisées par Powernext SA en application de la lettre de suite de la Commission bancaire sont en ligne avec le calendrier. Les chantiers importants (contrôle interne, conformité, lutte anti-blanchiment, plan de continuité d'activité) ont été ouverts et leur état d'avancement est conforme aux prévisions.

5.3. Reporting des risques au 30/06/07

Le point notable du diagramme des risques est la dégradation de l'axe légalité / acceptation du marché suite à l'approbation du TaRTAM et la décision du Conseil de la concurrence de juin 2007 relative aux fournisseurs alternatifs. Un administrateur fait remarquer que cette décision pourrait au contraire avoir un impact positif dans le sens où les fournisseurs ayant obtenu des contrats de long terme avec EDF pourraient ajuster leurs quantités sur le marché des futures.

Les autres axes n'appellent pas d'observations particulières.

6- Point sur le démarrage de l'Intraday

Le marché Powernext Day-Ahead Intraday a été lancé avec succès le 11 juillet 2007. Vingt-deux membres étaient présents au démarrage et les opérations se sont déroulées sans incidents. Les volumes s'établissent à 750MWh/jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 17H30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et par un administrateur.

* *
*

for
Ingénieur WILHEIT

01

